



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE



Union – Discipline - Travail

# **SOMMET MONDIAL SUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉDUCATION**

---

## **RAPPORT DE CONSULTATION NATIONALE**

Août 2022

## Introduction

---

Les efforts de la communauté internationale pour accélérer l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) ont été violemment percutés par la pandémie de la COVID-19 qui a exacerbé la crise de l'apprentissage que traversent les systèmes éducatifs depuis plusieurs années. Cette crise sanitaire mondiale a révélé la fragilité des acquis en matière de droits humains et la nécessité de renforcer l'action politique afin que le droit à une éducation de base pour tous soit respecté.

Pour relever les défis imposés par la pandémie, le Secrétaire Général des Nations Unies a lancé un Appel solennel à « *prendre immédiatement des mesures audacieuses pour créer des systèmes éducatifs de qualité, inclusifs et résilients, adaptés aux exigences de demain* »<sup>1</sup> et pris l'initiative d'organiser un Sommet Mondial sur la Transformation de l'Éducation en septembre 2022 à New York, dans le cadre de la 77<sup>e</sup> Assemblée Générale des Nations Unies.

Dans le cadre de la préparation de ce sommet, la Côte d'Ivoire a entrepris des consultations nationales afin de définir les principaux axes d'intervention pour adresser les défis liés à l'atteinte des objectifs de développement durable dans le secteur de l'éducation à l'horizon 2030.

Ces consultations se sont appuyées sur les acquis des Etats Généraux de l'Éducation et de l'Alphabétisation » lancés en juillet 2021 et qui se sont achevés en avril 2022. Elles se sont enrichies également de l'apport de travaux sectoriels récents conduits par les autres ministères du secteur Education-Formation, notamment le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Le présent rapport rend compte de la participation, des discussions et des principaux résultats de cette consultation.

### **1. Processus de consultation nationale avant le sommet sur la transformation de l'éducation**

Le processus de préparation du Sommet sur la transformation de l'éducation s'est déroulé en deux grandes phases : l'organisation des Etats Généraux de l'Éducation et de l'Alphabétisation (EGENA) d'une part, et la prise en compte des directives du Secrétaire Général des Nations Unies dans le cadre de la consultation nationale, d'autre part.

#### **1.1. L'organisation des EGENA**

Les Etats Généraux de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (EGENA) lancés le 19 juillet 2021 avaient pour objectif général de « co-construire un pacte social durable en faveur d'une École ivoirienne centrée sur la réussite des élèves et

---

<sup>1</sup> António Guterres, Note de synthèse : Education et COVID-19 « Bâtir aujourd'hui l'avenir de l'éducation », 30 juillet 2020.

l'appropriation des valeurs de la République ». Autrement dit, ils visaient à générer des solutions durables, consensuelles et contextuelles face aux défis de l'éducation.

Ces travaux se sont tenus dans une démarche à la fois inclusive et participative et ont donné lieu à des concertations et des consultations incluant des acteurs politiques, sociaux et techniques sur toute l'étendue du territoire. Les EGENA ont permis de dresser un état des lieux du système éducatif ivoirien, d'en identifier les défis et de proposer des stratégies de remédiation des problèmes qui affectent l'École ivoirienne.

## **1.2. La prise en compte des directives du Sommet**

Dans le cadre du Sommet mondial sur la transformation de l'éducation, il a été recommandé aux Etats membres l'organisation de consultations ouvertes à l'ensemble des couches socio-professionnelles et faisant une large place aux jeunes.

Sur cette base, la Côte d'Ivoire a mis en place une équipe restreinte de soutien composée des représentants des secteurs de l'éducation-formation, de la jeunesse, de l'emploi, du budget et du portefeuille de l'Etat, de la société civile ainsi que des représentants des partenaires techniques et financiers.

Se fondant sur les rapports des EGENA et sur l'ensemble des documents de politique et de stratégie produits au cours de ces deux dernières années, l'équipe restreinte a élaboré un document intégrant une analyse diagnostique fondée sur les cinq pistes d'actions et les leviers de transformation de l'éducation identifiés par la Côte d'Ivoire.

A la suite de cet exercice, le document a été soumis à l'appréciation des parties prenantes tel que mentionné par les directives devant guider les consultations au cours de deux ateliers. La prise en compte des observations et des commentaires des groupes des parties prenantes a permis de finaliser le rapport national.

### INFORMATIONS GENERALES SUR LE PROCESSUS DE CONSULTATION NATIONALE

Nom du délégué : Francis BINEY

Nombre de consultations (si plus d'une consultation a lieu) : 07 \_\_\_\_\_

**Tableau 1 : Informations de base sur l'ensemble de la consultation organisée**

N°	Titre	Date	Types (par exemple nationale, infranationale)	Axe géographique	Nombre de participants pour chaque consultation	Langue utilisée
1	Etats généraux de l'Education	19/7/2021	Nationale	National	2000	Français
2	Etats généraux de l'Education	27/10/2021	Nationale	Régional	2657	Français
3	Etats généraux de l'Education / Consultation des enseignants en ligne	26/10/2021	Nationale	En ligne	110 000	Français
4	Etats généraux de l'Education	14/1/2022	Nationale	Thématique	210	Français
5	Etats généraux de l'Education	20/7/2021	Nationale	Jeunes	45000	Français
6	Etats généraux de l'Education	15/2/2022	Nationale	Nationale	100	Français
7	Consultation des jeunes	16/7/2022	Nationale	Nationale / jeunes	47068	Français

**Tableau 2 : Répartition des participants ayant répondu selon les tranches d'âge**

0 - 17	<b>3 792</b>
18 - 29	<b>25 142</b>
30 -59	<b>42 428</b>
60+	<b>4 399</b>

**Tableau 3 : Répartition des participants ayant répondu par sexe**

<b>53 032</b>	Homme
<b>22 726</b>	Femme
	Je préfère ne pas le dire

**Tableau 4 : Nombre de participants de chaque groupe de parties prenantes**

Enseignants, éducateurs, animateurs et professeurs	15 283
Jeunes et étudiants (y compris enfants et adolescents)	19 613
Responsables d'établissements scolaires	2 024

Représentants des collectivités locales	6 102
Parents et soignants	2 538
Petites / moyennes entreprises / syndicats	4 990
Grandes entreprises	1 511
Membres du Parlement	998
Entreprises multinationales	969
Autorités locales	7 585
Gouvernement et institutions nationales	7 585
Fonctionnaires	5 418
Communauté économique régionale	485
Organisation des Nations Unies	485

N.B. : Il convient de noter que l'une des stratégies de mobilisation des acteurs de l'éducation a consisté en l'envoi de SMS à 110 000 enseignants afin de les mobiliser pour participer aux travaux des Etats Généraux dans leurs régions respectives.

Par ailleurs, une plateforme dédiée à la collecte des aspirations des populations sur Internet a été créée et demeure ouverte aux contributions de tous les citoyens.

Au total, les consultations ont réuni 75 761 participants.

## 2. Principes d'engagement

Pour garantir la participation et l'expression de la diversité des opinions et aspirations des parties prenantes lors des consultations, les principes suivants ont été définis :

- *Une démarche verticale, de la base vers le sommet*, visant la participation des populations dans leurs différentes composantes socio-professionnelles, avec l'organisation de concertations dans toutes les régions et tous les districts de Côte d'Ivoire,
- *Une démarche inclusive et participative*, qui aspire à faire instituer dans les EGENA l'écoute de toutes les parties prenantes afin de favoriser le dialogue et les échanges entre tous les acteurs et partenaires du Secteur Education/Formation. Sur la base de ce principe, une plateforme numérique destinée à favoriser une plus large participation au dialogue a été mise en place ;

L'organisation des consultations suivant ces deux principes a contribué dans une large mesure à l'appropriation des conclusions par les parties prenantes.

En effet, le déroulement du processus des EGENA a permis la réalisation de quatre grandes phases de discussions :

### 1. Sensibilisation et mobilisation des acteurs et parties prenantes ;

- Organisation de campagnes de sensibilisation des populations sur l'ensemble du territoire national, du 30 août au 10 septembre 2021, à l'effet de rendre l'exercice inclusif.

## **2. Concertations et consultations ;**

- Concertations dans les 32 régions de Côte d’Ivoire, du 27 octobre au 5 novembre 2021, pour recueillir les contributions des populations à la base ;
- Concertations dans les 14 districts de Côte d’Ivoire, du 29 novembre au 15 décembre 2021, pour consolider les contributions recueillies en régions ;
- Lancement d’une plateforme digitale ouverte aux jeunes, aux enseignants et à la diaspora, le 26 octobre 2021, en vue de recueillir leurs contributions individuelles ;
- Travaux de commissions thématiques, du 17 janvier au 11 février 2022, pour recueillir les avis et contributions des experts et des partenaires du secteur de l’éducation/formation sur les sept thématiques retenues à savoir : (1) Politique éducative ; (2) Inclusion, Équité et genre : Tous à l’école ; (3) Qualité des enseignements et des apprentissages ; (4) Pertinence et efficacité interne et externe, gestion des flux et des classes passerelles, planification des situations d’urgence et des crises ; (5) Société apprenante (6) Gouvernance et gestion, y compris dialogue social et mécanisme de financement ; (7) Digitalisation du système éducatif : enjeux et perspectives ;

## **3. Validation des résultats ;**

- Validation, par le Comité scientifique des EGENA, de la synthèse générale des résultats des travaux des commissions thématiques, des concertations régionales consolidées en Districts, des contributions recueillies via la plateforme numérique et des contributions individuelles ou de groupes organisés, 21 au 23 mars 2021, à Yamoussoukro ;
- Validation du rapport unique de synthèse générale des consultations et contribution des EGENA par le Comité de Pilotage, le 05 avril 2022 à l’Hôtel Mövenpick d’Abidjan Plateau ;

## **4. Restitution et adoption des conclusions par les parties prenantes.**

- Restitution des résultats des travaux des États Généraux de l’Éducation Nationale et de l’Alphabétisation et adoption des conclusions, du 11 au 13 avril 2022 à Abidjan.

## **3. Résultats**

### **3.1. Résultats préliminaires des consultations**

Le processus de consultations des parties prenantes se poursuit. Toutefois, sur la base des travaux déjà réalisés, les résultats enregistrés au terme de l’analyse de la situation basée sur les pistes se déclinent comme suit :

#### **Piste d’action 1 : Ecoles inclusives, équitables, sûres et saines**

##### **Constats :**

- Une offre du préscolaire insuffisante et essentiellement urbaine en dépit de la mise en œuvre de la politique nationale pour le développement intégré du jeune enfant ;
- Un nombre important d'enfants, majoritairement des filles vivant en milieu rural, demeurent hors de l'école (environ 1.400.000) en dépit des actions entreprises en leur faveur ;
- Une scolarisation des filles encore faible par rapport à celle des garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur ;
- Une offre éducative en milieu rural insuffisante malgré les actions mises en œuvre pour l'accroître ;
- Une répartition inégale des équipements et intrants pédagogiques ainsi que des ressources humaines (enseignants et personnel administratif) entre les régions ;
- Un soutien à la scolarisation des couches vulnérables et une prise en charge du point de vue social, sanitaire, psychologique et pédagogique à améliorer ;
- De nombreuses écoles confrontées à une insuffisance/absence de commodités sécuritaires et sanitaires.
- Une dégradation des valeurs morales, civiques et éthiques chez certains acteurs du système éducatif (drogue, alcool, violences), une politisation de l'espace scolaire et universitaire, et un foisonnement d'associations et de syndicats ;
- Une faible capacité institutionnelle à anticiper et atténuer les catastrophes et crises susceptibles de perturber le fonctionnement du système éducatif ;
- Une offre d'éducation insuffisante en dépit des efforts consentis par l'Etat en termes de construction de salles de classe et de recrutement des enseignants ;
- Une faible implication des parents d'élèves dans la vie de l'école ;
- Une insuffisance du contrôle, du suivi et de l'évaluation des établissements privés qui reçoivent les affectés (élèves et étudiants) de l'Etat.
- Mauvaise perception de l'ETFP par les parents d'élèves.

### **Leviers transformateurs :**

- Promotion et généralisation de la politique de scolarisation de la petite enfance ;
- Instauration et consolidation des mécanismes de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Ecole Inclusive (SNEI) ;
- Consolidation des mécanismes de scolarisation de la jeune fille ;
- Consolidation et extension de la mesure de bourses discriminatoires en faveur des filles à d'autres sous-secteurs éducatifs ;
- Recours aux approches innovantes et efficaces de construction d'infrastructures scolaires. ;
- Accélération de la réforme du premier cycle de l'enseignement secondaire et intensification des constructions des collèges de proximité ;
- Amélioration et renforcement des infrastructures et des équipements dans les structures d'Education-Formation ;
- Renforcement de la prise en charge sociale, psychologique et pédagogique des élèves ;
- Promotion et vulgarisation du contenu de l'arrêté portant code de conduite du personnel de l'éducation ;
- Promotion du changement de mentalité et de comportement ;
- Redynamisation du cadre permanent de concertation entre les acteurs et les partenaires de l'Ecole ;
- Renforcement de l'implication des parents dans la construction de la Nouvelle Ecole ;
- Assainissement de l'environnement des structures d'Education-Formation pour faire face à la montée de la violence, de la dégradation des valeurs morales, civiques et éthiques

- Promotion de l'hygiène-sécurité en milieu dans les structures Education-Formation ;
- Organisation des élections professionnelles pour les syndicats d'enseignants et des personnels d'encadrement ;
- Dépolitisation de l'Ecole ;
- Renforcement de la mise en œuvre de la politique et de la stratégie de l'alimentation scolaire ;
- Renforcement extension du programme de santé scolaire et universitaire sur tout le territoire national et particulièrement dans les zones rurales ;
- Consolidation du dispositif d'enseignement à distance mis en place ;
- Instauration et consolidation des mécanismes de la mise en œuvre de la Politique des TIC dans l'Education ;
- Instauration d'un plan de contingence propre au secteur Education/Formation.
- Renforcement et respect du cahier de charges entre l'Etat et le privé ;
- Eveiller au respect du plan de construction des écoles/Etablissements qui intègre la construction de clôture ;
- Promouvoir l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle auprès des jeunes et des familles.

## **Piste d'action 2 : Apprentissage et compétences pour vivre, travailler et promouvoir un développement durable**

### **Constats :**

- Une insuffisance des ressources infrastructurelles, matérielles et humaines pour satisfaire aux besoins du système Education-Formation ;
- Le faible taux de réussite scolaire
- Insuffisance de structures d'accompagnement des diplômés et personnes en quête d'emploi ;
- Une offre d'alphabétisation réduite et inégalement répartie, qui demeure un défi ;
- Un recours aux technologies éducatives limité en soutien à l'offre d'alphabétisation ;
- Un faible niveau de prise en charge des enfants en difficultés d'apprentissage ;
- Un rôle encore marginal de l'enseignement des valeurs citoyennes (discipline EDHC) dans les programmes scolaires ;
- Un faible niveau de rétention du système éducatif malgré les interventions en faveur du maintien des élèves, en particulier les filles ;
- Un nombre élevé d'enfants hors du système scolaire et une faiblesse de leur prise en charge ;
- Une absence de structures d'éclosion des talents dans les écoles, les centres d'éducation et d'apprentissage.

### **Leviers transformateurs :**

- Révision de la Loi sur l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) pour arrimer les formations aux compétences du 21<sup>ème</sup> siècle ;
- Révision de la Loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique pour arrimer les formations aux compétences du 21<sup>ème</sup> siècle ;
- Actualisation et mise en place d'une stratégie d'appropriation de la loi relative à l'enseignement ;
- Adaptation des finalités de l'école aux mutations de la société ivoirienne, aux engagements internationaux et aux ambitions de développement de la Côte d'Ivoire ;
- Adaptation des maquettes de formation des apprenants de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) aux métiers et compétences du futur ;
- Adaptation des maquettes de formation des étudiants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique aux normes du REESAO (Réseau pour l'Excellence dans l'Enseignement Supérieur en Afrique de l'Ouest) par la création d'écoles doctorales et le renforcement de la formation professionnelle ;
- Révision des curricula de l'éducation formelle et non formelle en vue de faire acquérir les compétences du 21<sup>ème</sup> siècle aux générations actuelles et futures ;
- Développement des sociétés apprenantes : conception et mise en œuvre des programmes de formation continue et promotion de l'éducation tout au long de la vie ;
- Construction de centres culturels et sportifs dans les établissements secondaires et les universités ;
- Intensification de l'intégration des enfants hors du système éducatif par les approches « classes passerelles » et « écoles communautaires » ;
- Promotion de l'apprentissage intergénérationnel ;
- Renforcement de la coordination des programmes d'alphabétisation au niveau national et création d'un fonds dédié au développement de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle ;
- Reconnaissance et valorisation des acquis d'expérience et des compétences.

### **Piste d'action 3 : Les enseignants, l'enseignement et la profession enseignante**

#### **Constats :**

- Un déficit persistant d'enseignants du Secondaire, particulièrement dans les disciplines scientifiques malgré l'existence d'une offre de formation ;
- Une allocation inéquitable des enseignants selon les régions ou les milieux (rural ou urbain) d'implantation des écoles/établissements scolaires ;
- Une forte déperdition des enseignants tant au niveau de l'enseignement primaire que secondaire ;
- Une réduction du temps d'exposition des élèves / étudiants aux enseignements du fait des grèves, du phénomène « des congés anticipés », des retards, de l'absentéisme des enseignants et des élèves, et du démarrage tardif des cours par rapport à la date officielle de la rentrée scolaire ;
- Un faible niveau de professionnalisation des enseignants du privé et ceux du Supérieur ;
- Un déficit d'encadrement pédagogique dans un contexte d'utilisation accrue des enseignants recrutés sans formation initiale (contractuels et bénévoles) ;
- Une faible appropriation des approches et pratiques pédagogiques, notamment l'Approche Par les Compétences (APC) ;

- Une inadaptation, une mauvaise répartition et une insuffisance des infrastructures scolaires et intrants pédagogiques ;
- Une absence de passerelles dynamiques et flexibles entre les différents cycles de formation ;
- Une faible articulation entre les curriculums des différents ordres d'enseignement ;
- Une absence de motivation des personnels enseignants, d'encadrement et de direction ;
- Une faible valorisation de la fonction enseignante et des conditions de travail ;
- Une absence d'une stratégie nationale de formation continue qualifiante.

### **Leviers transformateurs :**

- Amélioration de la disponibilité des enseignants à travers la régionalisation de leur recrutement d'une part, et une gestion plus rationnelle par l'académisation de l'administration scolaire, d'autre part ;
- Revalorisation du métier d'enseignant ;
- Amélioration du niveau de recrutement et de la qualité de la sélection des enseignants ;
- Mise en place d'un processus de recrutement basé sur les compétences telles que définies dans le référentiel des métiers ;
- Elargissement et application des dispositions contenues dans le référentiel des métiers à tous les acteurs du système éducatif ;
- Adaptation des programmes de formation initiale et continue au référentiel des métiers ;
- Promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie et de l'innovation ;
- Instauration d'incitations pour combler le déficit d'enseignants dans les disciplines scientifiques (octroi d'une bourse discriminatoire en faveur des élèves titulaires du baccalauréat scientifique) ;
- Construction/réhabilitation et équipement des établissements scolaires et des universités en laboratoires et matériels scientifiques ;
- Mise en œuvre de la stratégie de promotion des sciences et des technologies (réhabilitation du lycée scientifique de Yamoussoukro et création de pôles scientifiques dans les sept zones éducatives du pays) ;
- Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale de l'encadrement pédagogique ;
- Adoption et mise en œuvre de la stratégie nationale de formation continue des enseignants (publics et privés) ;
- Renforcement du respect du quantum horaire et de l'achèvement des programmes scolaires ;
- Reconnaissance et valorisation des acquis d'expériences et des compétences professionnelles pour l'accès aux grades supérieurs ;
- Renforcement de la prise en charge sociale, sanitaire et psychologique des personnels du système éducatif ;
- Amélioration de la prise en charge des nouveaux enseignants en réduisant le délai d'obtention du premier mandatement à 03 mois maximum ;
- Mise en place des mesures d'accompagnement au profit des personnels (enseignants, encadreurs, etc.) exerçant dans les zones dites déshéritées ;
- Développement de la recherche-action avec l'implication des acteurs du secteur ;
- Reconnaissance et valorisation des acquis d'expérience et des compétences pour l'accès des enseignants au grade supérieur.

## **Piste d'action 4 : Apprentissage et transformation numérique**

### **Constats :**

- Une absence de politique et de stratégie nationale opérationnelle de la digitalisation du système éducatif ;
- Une insuffisance de stratégie d'introduction des TIC dans l'éducation ;
- Un accès limité à l'apprentissage par le biais des technologies éducatives ;
- Une faible introduction des TIC comme outil de gestion pédagogique et administrative ;
- Une faible couverture nationale par le réseau internet ;
- Une absence d'offre d'alphabétisation par le numérique ;
- Une absence de mécanismes de capitalisation et de pérennisation des acquis en matière d'initiatives de promotion des TIC dans le secteur Education.

### **Leviers transformateurs :**

- Actualisation du cadre réglementaire et juridique de l'enseignement des TIC (révision du décret n°2012-894 du 19 septembre 2012 instituant les TIC comme discipline d'enseignement) ;
- Elaboration d'une politique et d'une stratégie nationale de la digitalisation de l'éducation en Côte d'Ivoire,
- Poursuite de la défiscalisation des matériels informatiques destinés aux établissements scolaires et académiques ;
- Mise en place d'une stratégie de formation des personnels du système éducatif à l'utilisation de l'outil informatique et à la culture numérique ;
- Renforcement de l'utilisation des TIC dans l'Éducation-Formation en (i) développant des outils d'aide à la pédagogie, introduisant les TIC dans les disciplines et curricula de formation, (ii) introduisant les TIC comme outil d'administration, de gestion et de suivi-évaluation et (iii) créant une chaîne radio télé éducative ;
- Mise en route de la digitalisation du système éducatif à travers (i) le déploiement d'une plateforme de travail collaboratif, (ii) la promotion d'un dispositif d'énergie solaire, (iii) l'accès à internet dans toutes les structures scolaires, (iv) la création au sein de chaque école de formation des enseignants d'un centre multimédia avec accès à l'internet et utilisation de l'énergie solaire ;
- Renforcement de la mise en œuvre du Réseau ivoirien des télécommunications pour l'enseignement et la recherche (RITER) dans les universités et grandes écoles publiques ;
- Développement de Formations Ouvertes à Distance (FOAD) et d'activités d'alphabétisation via le numérique ;
- Mise en place d'un dispositif d'appui aux élèves en difficulté d'apprentissage par le développement de cours de soutien à distance ;
- Renforcement de l'accès des apprenants aux équipements et ressources informatiques à travers, entre autres, (i) l'organisation de distribution à moindre coût d'ordinateurs, tablettes et smartphones et (ii) la couverture internet de tous les établissements scolaires et académiques ;

- Pérennisation des initiatives de continuité via l'enseignement à distance.

## **Piste d'action 5 : Financement de l'éducation**

### **Constats :**

- Une part importante du budget allouée au secteur de l'éducation absorbée par les salaires et les charges de fonctionnement ;
- Une part importante des dépenses globales d'éducation à la charge des ménages malgré les mesures de gratuité ;
- Un coût élevé de la prise en charge des élèves affectés dans les établissements secondaires, techniques et supérieurs privés ;
- Une insuffisance globale des ressources financières du secteur ;
- Une faible mobilisation du financement dans le cadre du partenariat Public-Privé ;
- Un faible financement de l'Alphabétisation et du préscolaire.

### **Leviers transformateurs :**

- Optimisation de l'utilisation des ressources financières du secteur ;
- Développement de nouveaux partenariats au plan national et international pour mobiliser des ressources supplémentaires ;
- Amélioration de la traçabilité des ressources publiques en vue d'une plus grande exhaustivité de l'information financière ;
- Renforcement du financement innovant en faveur du secteur Education-Formation ;
- Promotion de la spécialisation des financements pour mieux circonscrire les champs de compétence des acteurs ;
- Amélioration de la gouvernance financière par l'instauration d'une culture de la redevabilité ;
- Renforcement du dialogue entre le ministère de l'Enseignement Supérieur et les universités dans le cadre de la valorisation de la recherche.

## **3.2. Résultats concernant les 4 composantes clés de la consultation nationale**

### **3.2.1. Rétablissement à la suite de la perturbation due à la Covid-19**

En Côte d'Ivoire, la décision de fermeture prise par le Gouvernement pour l'ensemble des établissements d'enseignement suite à l'éclatement de la pandémie de COVID-19, initialement pour une durée de 30 jours à compter du 16 mars 2020 à minuit, a été prorogée jusqu'au 17 mai 2020 par le Conseil des Ministres en sa session du 15 avril 2020.

Cette décision a concerné les 3 475 écoles préscolaires, 18 258 écoles primaires, 2 331 établissements de l'enseignement secondaire général et 337 établissements techniques recensés lors de la campagne statistique de l'année scolaire 2019/2020. Elle a par ailleurs affecté près de 7 millions d'élèves et d'étudiants.

Face aux effets néfastes de cette interruption sur les enfants les plus vulnérables, le ministère en charge de l'Éducation a pris des mesures suivantes pour renforcer la résilience du système éducatif :

- (i) la mise en place de cours à distance pour les classes d'examen (CM2, 3<sup>ème</sup> et Terminale) sur toute l'étendue du territoire national ;
- (ii) le réaménagement du calendrier scolaire.

Plus précisément, le ministère en charge de l'éducation et les partenaires du système éducatif ont élaboré un plan de réponse du secteur Education à la COVID-19 qui a permis de réaliser les activités suivantes :

- (i) Conception et déploiement d'un programme d'enseignement à distance « Mon école à la maison » (télé, radio, internet) conçu par le ministère de l'éducation et diffusé sur les chaînes de télévision et de radio nationales.
- (ii) Définition d'un protocole de réouverture des écoles au plan sanitaire, pédagogique et administratif.
- (iii) Dotation des écoles en matériel d'hygiène (distribution de DLM, de savons, masques réutilisables aux élèves) et vaccination des enseignants et du personnel administratif.
- (iv) Distribution de documents d'auto-apprentissage aux élèves des zones les plus vulnérables.

Ces initiatives ont permis d'assurer la continuité éducative durant la pandémie. Pour pérenniser les acquis, la Côte d'Ivoire entend poursuivre le développement du numérique éducatif et la continuité pédagogique durant la période de la COVID-19.

Ainsi, dans l'enseignement supérieur, un guide sur l'enseignement à distance a été conçu par l'Université Virtuelle de Côte d'Ivoire. Son objectif est de fournir un cadre de travail aux équipes pédagogiques selon leurs attentes pour piloter de bout en bout leur projet de formation. Il s'inscrit dans la mise en œuvre du projet de formation d'experts en éducation numérique en Côte d'Ivoire. Ce guide est destiné aux enseignants pour la préparation des contenus d'enseignement à distance.

Il est attendu des retombées importantes avec l'élaboration de ce guide notamment le fait, pour les étudiants de bénéficier d'une formation à distance, partout sans être obligés de se déplacer. Ils auront ainsi des ressources pédagogiques sur leurs ordinateurs, ce qui leur permet de faire des économies sur leurs dépenses de formation en termes de frais de transport, d'hébergement, etc.

Dans l'enseignement primaire et secondaire, une stratégie de l'enseignement à distance est en cours d'élaboration. Depuis l'éclatement de la COVID-19, les enseignants n'ont pas cessé de produire des capsules pédagogiques. Un stock suffisant de contenus pédagogiques existe aujourd'hui et le ministère de l'Éducation œuvre à la mise en place d'une structure pérenne de l'enseignement à distance.

### **3.2.2. Principales transformations stratégiques et principaux leviers permettant de réinventer l'éducation pour le 21<sup>e</sup> siècle et d'accélérer les avancées vers les objectifs communs en matière d'éducation**

Un processus de dialogue inclusif devant aboutir à un nouveau pacte social en faveur de l'école ivoirienne a été lancé dans le cadre des Etats Généraux de l'Education et de l'Alphabétisation. Ce processus a permis de définir une nouvelle architecture du système éducatif autour des cinq grandes fonctions suivantes :

- **Socialisation et éducation aux valeurs**
- **Enseignement, apprentissage et développement culturel**
- **Formation et encadrement des enseignants**
- **Facilitation de l'intégration économique, sociale et culturelle**
- **Recherche-action et l'innovation.**

Pour réussir, l'école ivoirienne doit reposer désormais sur les fondements suivants :

- **Enracinement, ouverture et résilience**
- **Équité et égalité de chances**
- **Qualité pour tous**
- **Promotion de l'individu et de la société**
- **Leadership efficace**
- **Contexte apaisé.**

Sur cette base, la construction de la Nouvelle Ecole ivoirienne repose sur six axes majeurs soutenus par 42 leviers transformateurs.

- **Une école d'enracinement, d'ouverture et résiliente**
- **Une école de l'équité et de l'égalité des chances**
- **Une école de qualité pour tous**
- **Une école de la promotion de l'individu et de la société**
- **Un leadership efficace et une nouvelle conduite du changement**
- **Une école apaisée, apolitique et incarnant les ambitions de développement de la nation**

### **3.2.3. Augmenter l'ambition des objectifs et des indicateurs de référence nationaux en matière d'éducation**

Dans le cadre de la révision des objectifs et critères de référence nationaux en matière d'éducation, les actions suivantes sont envisagées :

- Révision de la Loi sur l'enseignement afin de l'adapter aux évolutions de la société ivoirienne et à l'environnement mondial ainsi qu'aux exigences du 21<sup>e</sup> siècle
- Définition de nouvelles finalités de l'école en vue de l'adapter à la nouvelle loi
- Définition d'objectifs de performance dans le cadre du processus de contractualisation
- Adaptation des curricula pour intégrer les compétences du 21<sup>e</sup> siècle
- Définition des normes et standards en matière de qualité de l'enseignement

### **3.2.4. Assurer un financement public de l'éducation renforcé et plus durable**

Le gouvernement ivoirien s'est engagé à maintenir et à poursuivre le niveau des allocations budgétaires en faveur du secteur Education-Formation à 22,4% jusqu'en 2025 et à explorer de nouveaux mécanismes de financement à travers les financements innovants afin d'assurer la durabilité du financement de l'éducation en Côte d'Ivoire et son adaptation aux ambitions du pays.

## Conclusion

---

La consultation nationale organisée dans le cadre du Sommet mondial sur la transformation de l'éducation confirme les principaux résultats issus des Etats Généraux de l'Education et de l'Alphabétisation organisés de juillet 2021 à avril 2022. En effet, ces concertations avec les différentes parties prenantes ont révélé des performances insuffisantes aussi bien en termes d'apprentissage dans l'enseignement primaire, d'achèvement du cycle secondaire que de réussite aux examens nationaux.

Par ailleurs, l'éclatement de la pandémie et ses effets sur l'éducation, notamment l'interruption des activités pédagogiques, ont révélé un manque de préparation du système éducatif ivoirien aux situations de crise majeures. Toutefois, les efforts de réponse déployés rapidement par la Côte d'Ivoire et les partenaires de l'éducation contre la COVID-19 ont permis d'en réduire les effets sur le système éducatif.

Aujourd'hui, l'accélération de la transformation de l'Education en Côte d'Ivoire après la COVID-19 exige la recherche de stratégies innovantes d'enseignement et de gestion du service public de l'éducation. Il s'agit de créer les conditions d'une école inclusive où personne, c'est-à-dire, aucun enfant, n'est laissé de côté.

Dans cette perspective, l'une des priorités de la Nouvelle Ecole Ivoirienne issue des Etats Généraux de l'Education et de l'Alphabétisation est d'œuvrer à l'amélioration de la qualité des apprentissages dans l'enseignement primaire principalement mais également dans l'enseignement secondaire. L'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 4 en dépend.

En outre, l'on note que la Côte d'Ivoire demeure confrontée au problème du nonaccès d'un grand nombre de jeunes à la formation professionnelle en raison d'une offre limitée et pas toujours adaptée aux besoins du marché du travail. La question de la formation des jeunes et de leur insertion professionnelle constitue ainsi une préoccupation majeure pour le secteur Education.

Enfin, les conséquences du changement climatique se ressentent en Côte d'Ivoire comme partout dans le monde. L'érosion côtière engloutit des zones d'habitation situées sur le littoral. Les pratiques agricoles extensives, toujours dévoreuses d'espaces et l'usage des pesticides font peser des menaces sur l'environnement. A cela s'ajoutent des fléaux grandissants tels que l'orpaillage qui menacent la vie des populations et constituent des freins à l'atteinte des objectifs de protection de l'environnement.

Pour adresser les défis du changement climatique, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une Stratégie Nationale de l'Apprentissage sur les Changements Climatiques (SNACC) qui vise à renforcer les connaissances et les compétences en matière de changement climatique dans l'ensemble de la société ivoirienne et qui repose sur trois axes stratégiques.

Ce sont notamment,

- (i) le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles des secteurs clés et/ou connexes,
- (ii) l'intégration des questions de changement climatique dans les systèmes nationaux d'éducation et de formation,
- (iii) le renforcement des capacités sur les mécanismes de financement durable pour l'apprentissage en matière de changement climatique.

Les consultations nationales sur la transformation de l'éducation se poursuivront tout au long du mois de juillet à travers divers canaux (échanges de documentation, réunions restreintes, etc.) en vue d'affiner les leviers et axes d'intervention identifiés face aux défis de la redynamisation post-COVID du système d'éducation-formation de la Côte d'Ivoire.

## Liste des documents consultés

---

- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, *Rapport de synthèse des Etats Généraux de l'Education et de l'Alphabétisation, mai 2022*
- Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, *Rapport de synthèse des Commissions thématiques des Etats Généraux de l'Education et de l'Alphabétisation, mai 2022*
- Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, *Politique Nationale de l'Enseignement Supérieur, Document final, juillet 2019*
- Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service Civique, *Stratégie nationale de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes (SNIEJ), 2021-2025.*
- Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, *Plan de réponse du secteur Education contre la COVID-19, 2020.*
- Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, *Stratégie Nationale de l'Apprentissage sur les Changements Climatiques (SNACC), décembre 2021.*